



Prêt étudiant

Par ClemenceR

Bonjour,

Mes parents ont contracté en mon nom et sans que j'en ai souvenir, alors que j'étais encore mineure, deux prêt étudiants à hauteur de 20 000 et 7000 euros dont il n'a jamais été question que je dusse en faire les frais.

Vivant seule et ne pouvant me permettre d'honorer les prêts (étant au chômage), mon banquier m'a proposé de prendre carte (et un autre rib associé) chez eux (dans la même banque), d'y transférer mes revenus, et de laisser ce compte vide.

Selon lui, le prêt, qui ne pourrait donc être réglé faute de solde sur le compte, serait directement à la charge de mes parents.

Seulement au lieu de cela, ma carte a été gelé, et l'argent dont je disposais pour vivre dans mon autre compte (celui que j'ai ouvert sur le conseil de mon banquier) a été viré sur le compte litigieux sans mon autorisation.

Je vois donc mon argent bloqué que mes débiteurs le prélèvent et le vide sans ne pouvoir rien faire, mon banquier m'ayant conseillé tout cela ne me répondant pas ni en message ni en appel.

Je précise que suite à quelques querelles familiales, il m'est impossible de régler cela directement avec mes parents.

Cela est-il légal et que puis-je faire dans ma situation ?

Merci à vous pour votre aide.

Par sophie75

les démarches à suivre en cas de litige avec votre banque

- 1) Téléphoner à votre conseiller financier pour faire le point et exposer vos griefs
- 2) Ecrire au service clients
- 3) Saisir le médiateur des banques

Par HartleyEL

Donc si j'ai bien compris : c'est une faute d'opération au niveau de la banque? Ou c'est autre chose?